

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la 1488^e séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 27 février 2019, à 10 heures

Président : M. Aidan Liddle(Royaume-Uni)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1488^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, bonjour. Nous commençons ce matin la troisième et dernière journée du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Neuf orateurs sont inscrits sur la liste.

Permettez-moi, à ce stade, de suspendre la séance afin d'accueillir notre premier invité de marque, M. Kiyoto Tsuji, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre premier invité de marque aujourd'hui, le Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon. Monsieur, vous avez la parole.

M. Tsuji (Japon) (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, Excellences, c'est un privilège de m'adresser à cette auguste instance à l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement et je tiens à vous féliciter, Monsieur Liddle, Ambassadeur de la Mission permanente du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement, pour votre accession à la présidence et à vous assurer du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, M. Michael Møller, et son équipe pour leur soutien aux travaux de la Conférence.

Depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, la communauté internationale a pour objectif commun l'avènement d'un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires. Seul pays à avoir jamais subi des bombardements atomiques en temps de guerre, le Japon sait combien seraient catastrophiques les conséquences de l'emploi d'armes nucléaires. Le Japon a la responsabilité de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à éliminer les armes nucléaires.

L'année 2020 sera une année décisive puisqu'elle marquera le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'année au cours de laquelle se tiendra la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité. La communauté internationale se heurte à des difficultés liées à la manière d'accomplir des progrès de fond en matière de désarmement nucléaire dans un climat de sécurité internationale de plus en plus complexe. Nous devons tous unir nos efforts en ce moment charnière.

Un dialogue est nécessaire entre États dotés d'armes nucléaires et États qui n'en sont pas dotés pour trouver un terrain d'entente lorsqu'il s'agit de faire converger les différentes approches. La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement qui soit composée à la fois d'États dotés d'armes nucléaires et d'États non dotés d'armes nucléaires. Il incombe à l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement d'accomplir des progrès tangibles, comme ils l'ont fait par le passé. Nous devons faire de cette instance un cadre où ses membres font preuve de souplesse et de volonté de comprendre les différentes positions, en vue de parvenir à des solutions.

Le Japon a tout mis en œuvre pour aboutir à des mesures concrètes en coopération avec les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, en assurant un équilibre entre la nécessité d'éviter les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et les menaces réelles pour la sécurité. Se rendant compte qu'il est important de construire des passerelles pour rétablir la confiance entre les pays qui ont des vues divergentes, le Japon a créé le Groupe de personnalités éminentes pour une progression réelle du désarmement nucléaire. À la troisième réunion du Groupe, qui s'est tenue à Nagasaki en novembre 2018 et à laquelle j'ai assisté, les membres ont discuté de mesures tangibles visant à faire progresser le désarmement nucléaire, ainsi que de questions ardues ayant trait aux liens entre désarmement et sécurité, dans des perspectives de moyen à long terme. Les discussions du Groupe de personnalités éminentes doivent encore être approfondies. Le Japon s'efforcera également de faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires durant la période qui mène à la Conférence des Parties chargée

d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, en coopérant étroitement avec les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Le Japon se réjouit du lancement du Programme de désarmement du Secrétaire général, car il démontre la mobilisation active de l'Organisation des Nations Unies en faveur du désarmement. Ce lancement est opportun, car le Programme de désarmement couvre non seulement les questions traditionnelles du désarmement et de la non-prolifération, mais aussi de nouveaux enjeux qui pourraient avoir de graves conséquences sur la sécurité internationale et le désarmement, tels que les nouvelles technologies et les systèmes d'armes létaux autonomes. Le Japon insiste sur l'importance de la mobilisation des jeunes générations dans les efforts qui sont déployés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, et il prévoit de poursuivre à ce titre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

J'espère sincèrement que nous, membres de la Conférence du désarmement, allons poursuivre nos efforts en matière de désarmement et de non-prolifération, en faisant preuve d'une détermination profonde et renouvelée dans la conduite de nos travaux à la Conférence, et que nous donnerons ainsi espoir aux générations futures. Le Président de la Conférence a fait distribuer un projet de proposition de décision de la Conférence portant création d'organes subsidiaires et désignation de coordonnateurs spéciaux pour la session de 2019. Il nous semble important de ne pas oublier de faire preuve de souplesse dans nos travaux et le Japon continuera de soutenir cette approche. Pour conclure, le Japon est résolu à tout faire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, en coopération avec les Présidents de la Conférence du désarmement, le secrétariat et l'ensemble des membres de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Tsuji pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance le temps de raccompagner M. Tsuji.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*): La séance est reprise. Chers collègues, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. George Chacallis, Ministre adjoint des affaires étrangères de Chypre. Monsieur, vous avez la parole.

M. Chacallis (Chypre) (*parle en anglais*): Chers collègues, bonjour. Je suis particulièrement honoré de prendre la parole aujourd'hui devant cette auguste instance et permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre prise de fonctions à la présidence de la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement reste l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement au monde qui soit crédible. Son importance a été soulignée par la négociation fructueuse d'accords de premier plan dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Compte tenu de ces réussites, Chypre demande à tous les membres de la Conférence de faire preuve d'une mobilisation constante en faveur de l'adoption d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et accueille avec intérêt les idées qui permettront à cette instance d'engager des discussions de fond axées sur des résultats.

Nous sommes fermement convaincus que la question du désarmement devrait être abordée au sein d'organes universellement représentatifs. Tous les États qui respectent les principes et les normes de l'ONU et qui sont disposés et déterminés à contribuer à ses activités et à ses objectifs devraient pouvoir devenir membres de la Conférence du désarmement. Il est par conséquent profondément déplorable de constater qu'aucun élargissement de la Conférence n'ait pu être accompli depuis 1999, en dépit de la révision périodique de la composition de cette instance qui est prévue par son Règlement intérieur. Chypre, comme d'autres États, a soumis il y a plus de vingt ans une demande d'adhésion à la Conférence. L'élargissement de la Conférence donnera un nouvel élan à ses travaux. Nous espérons que les travaux en ce sens se poursuivront de manière active. Dans un

premier temps, nous jugeons nécessaire de rétablir la position de coordonnateur spécial chargé de l'élargissement.

Chypre est disposée à travailler pour accomplir des progrès importants dans toutes les instances de désarmement pertinentes. Nous soutenons, à ce titre, l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'engagement de notre pays en faveur de la non-prolifération est également démontré par les efforts qu'il déploie contre la prolifération des armes de destruction massive en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient, qui est une région où la situation nous préoccupe particulièrement.

Chypre, comme vous devez également le savoir, est actuellement membre élu du Comité de gestion du Traité sur le commerce des armes.

Permettez-moi de conclure en exprimant à nouveau notre espoir en la capacité de cette instance, sous votre direction, à accomplir des progrès dans son ordre du jour important, notamment concernant l'élargissement de sa composition, qui contribuera à l'objectif général de la Conférence, l'avènement d'un monde plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chacallis pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Chacallis.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Chers collègues, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. Marcelino Medina Gonzalez, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba. Monsieur, vous avez la parole.

M. Medina Gonzalez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent rester déterminés à protéger les générations futures du fléau de la guerre et des souffrances atroces que celle-ci entraîne, à tout mettre en œuvre pour préserver la paix et la sécurité internationales et à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine des États et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En 2017, 1 740 milliards de dollars ont été dilapidés en dépenses militaires, ce qui correspond au montant le plus élevé depuis la fin de la guerre froide. Il est inquiétant de constater que des montants exorbitants sont dépensés chaque année dans l'industrie de la guerre. Ces ressources sont consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires existants et à la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires au lieu d'être consacrées à la promotion de la paix, à la lutte contre la faim et la pauvreté et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le désarmement nucléaire reste au point mort et l'existence d'énormes arsenaux nucléaires fait peser une menace grave et imminente sur la survie de l'humanité : l'explosion de 100 têtes militaires suffirait à provoquer un hiver nucléaire.

Monsieur le Président, notre pays attache une grande importance à la promotion du multilatéralisme comme principe de base de négociations sur le désarmement et la non-prolifération. C'est dans ce contexte que nous nous déclarons profondément préoccupés par la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun, ou accord sur le nucléaire, qu'il a conclu avec la République islamique d'Iran, et, plus récemment encore, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire qu'il a signé avec la Russie en 1987. La communauté internationale ne peut rester sans rien faire ni sans rien dire, notamment lorsqu'elle constate qu'une place croissante est accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de défense et de sécurité de certains États dotés d'armes nucléaires, qui sont de plus en plus disposés à envisager de recourir à leur emploi, même pour répondre à ce qu'on appelle les menaces stratégiques non nucléaires. Nous condamnons le rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines politiques et les stratégies de sécurité, y compris la menace de leur emploi, tout en réaffirmant le respect du droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Profitons de l'élan qui a été créé par l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour reprendre des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cette instance multilatérale est disposée à mener en même temps des négociations sur plusieurs questions, y compris sur un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur un autre traité qui donnerait aux États non dotés d'armes nucléaires, tels que Cuba, des garanties de sécurité efficaces et sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

En cette période marquée par la prédominance de politiques unilatérales et interventionnistes visant à déstabiliser la région, Cuba réaffirme que la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, qui a été adoptée à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à La Havane en 2014, reste en vigueur. Nous dénonçons la pression croissante qui est exercée par le Gouvernement des États-Unis et les mesures prises pour préparer une opération militaire en la faisant passer pour une intervention humanitaire dans la République bolivarienne du Venezuela, et nous demandons à la communauté internationale de se mobiliser pour empêcher cette initiative. L'histoire jugera sévèrement cette nouvelle intervention militaire impérialiste dans la région et la complicité irresponsable de ses partisans.

Les décisions qui sont prises aujourd'hui au Venezuela ont non seulement comme enjeux la souveraineté et la dignité de l'Amérique latine, des Caraïbes et des populations du Sud mais aussi la survie des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous rejetons catégoriquement les tentatives visant à nier la légitimité de la délégation vénézuélienne dans cette instance. Il est inacceptable de politiser cette question.

Nous avons le devoir de contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur la solidarité humaine et la justice, dans le cadre duquel le dialogue et la coopération occupent une place de premier plan dans la résolution des conflits. Mettons de côté ce qui nous oppose et ce qui nous divise. Nous avons la responsabilité de protéger les générations futures du fléau de la guerre, de sauver la planète et de créer les conditions propices à la justice et au respect des obligations imposées par les traités et le droit international.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Medina Gonzalez pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Medina Gonzalez.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre éminent invité, S. E. M. Kyaw Tin, Ministre de la coopération internationale de la République de l'Union du Myanmar. Monsieur, vous avez la parole.

M. Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, distingués représentants, Mesdames et Messieurs, permettez-moi pour commencer de vous remercier de m'inviter à m'exprimer à l'occasion de ce débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Je tiens aussi, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence à ce moment charnière.

Cette année marque le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement. Comme vous le savez tous, les anniversaires nous donnent à chaque fois l'occasion de passer en revue nos activités et de dresser le bilan de nos progrès. La Conférence du désarmement centralise les efforts multilatéraux dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Comme vous le savez, la Conférence a élaboré un grand nombre d'instruments juridiques de premier plan dans le domaine du désarmement et a contribué à la paix et la sécurité internationales au cours de ces quarante dernières années. La participation et l'engagement du Myanmar dans les négociations multilatérales sur le désarmement datent du début des années 1960 et nous avons contribué à la création de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, l'un des prédécesseurs de la Conférence du désarmement. En dépit de l'impasse de longue date dans laquelle se trouve la Conférence, le Myanmar continue de porter le même regard sur cette instance. Le

Myanmar reste attaché à la Conférence, qui est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement créée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Dans le climat actuel en matière de paix et de sécurité internationales, nous constatons l'émergence de bouleversements les plus profonds depuis la fin de la guerre froide avec une instabilité et des incertitudes qui s'accroissent. En raison des différentes menaces qui mettent gravement en péril la paix et la sécurité dans le monde, il est absolument crucial que les grands pays entretiennent des relations de qualité pour résoudre les questions stratégiques internationales. La communauté internationale est profondément préoccupée par l'annonce de certains États parties de suspendre l'exécution des obligations que leur impose le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Nous tenons à encourager le respect commun d'une simple ligne de conduite à la table des négociations, à savoir le compromis. Nous ne devrions pas exclusivement concentrer nos efforts sur les résultats que nous souhaitons obtenir mais aussi sur les contributions que nous pouvons apporter pour atteindre les objectifs communs. Sachant cela, nous devons accorder une plus large place au principe de coopération gagnant-gagnant. Les États membres de la Conférence du désarmement devraient adopter ce principe avec sincérité et une volonté politique plus ferme. Les États dotés d'armes nucléaires devraient être attachés à partager la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que la flexibilité des États dotés d'armes nucléaires et les approches constructives de tous les autres États membres peuvent préserver la paix et la sécurité internationales et y contribuer. Bien que la communauté internationale plaide de plus en plus en faveur du désarmement nucléaire, instaurer un monde sans armes nucléaires reste un objectif lointain. Pour y parvenir, il est essentiel que les États et en particulier les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures rapides et audacieuses.

Le Myanmar est fermement convaincu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, qui se tiendra en 2020, nous donnera une nouvelle occasion d'examiner cette question. Nous sommes satisfaits d'apprendre que le Comité préparatoire se déclare déterminé à obtenir un résultat significatif. Nous prions instamment tous les États parties de saisir cette occasion pour progresser vers la réalisation des trois principaux objectifs de non-prolifération des armes nucléaires, de désarmement nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de manière complète et équilibrée, ce qui permettra à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité d'obtenir des résultats concrets.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt également une importance capitale dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le signer s'ils ne l'ont pas encore fait pour démontrer l'engagement politique renouvelé en faveur de l'entrée en vigueur rapide de cet instrument important.

L'approche pacifique est la voie à suivre dans la résolution de la question nucléaire. Le Myanmar se réjouit à cet égard du sommet qui se tient aujourd'hui à Hanoï entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Nous espérons que ce sommet sera fructueux et mènera à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà.

Nous estimons que le Programme de désarmement du Secrétaire général dresse une feuille de route claire et stratégique pour relever les défis actuels qui pourrait aider les États membres à mettre le monde sur la voie de la paix et de la sécurité durables pour tous. Dans ce contexte, le Myanmar demande à tous les États membres de faire preuve de bonne volonté et d'un esprit de coopération dans le processus de maîtrise des armements et de désarmement.

Permettez-moi à présent d'évoquer les efforts continus qui sont déployés par le Myanmar dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. En dépit de ses priorités nationales en faveur de la paix, de la réconciliation nationale, du développement et du processus de démocratisation, le Myanmar reste attaché à l'objectif général commun de paix et de sécurité internationales et à notre programme de désarmement. Notre signature

du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est la dernière démarche que nous avons entreprise dans la réalisation de différents objectifs en matière de désarmement. Le Myanmar attache une importance cruciale au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

La Conférence du désarmement se doit de négocier un certain nombre de questions urgentes et importantes en vue d'atteindre les objectifs de désarmement. Le Myanmar plaide depuis longtemps pour que l'objectif prioritaire de la Conférence soit l'élaboration d'une convention globale sur les armes nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires constitue également une étape logique dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous nous féliciterions de l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité relatif aux matières fissiles, incluant les stocks existants et la future production de matières fissiles.

En attendant la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons trouver un moyen de nous assurer que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à nous joindre au consensus dans l'espoir que le travail de la Conférence du désarmement conduira à l'ouverture de négociations sur un instrument juridiquement contraignant efficace.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est également dans l'intérêt de toutes les nations et, par conséquent, une course aux armements dans l'espace doit être évitée. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des initiatives visant à ouvrir des négociations sur un instrument juridiquement contraignant sur cette question.

Concernant les nouveaux types d'armes, je tiens à réaffirmer, comme je l'ai fait l'année dernière dans cette instance, que la cybersécurité est une question qui touche de plus en plus tous les pays et qui devrait être examinée dans les instances multilatérales de négociation.

Sachant cela, nous saluons les efforts qui ont été déployés par les coordonnateurs des organes subsidiaires au cours de la session de 2018 et nous estimons qu'il est judicieux et constructif de continuer de nous appuyer sur ces éléments positifs pendant cette session de 2019 et de mettre l'accent sur ces derniers. Nous reconnaissons et saluons les efforts des Présidents sortants et des Présidents actuels. Nous encourageons tous les États membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence s'acquitte de son mandat de négociation.

À notre avis, l'absence de volonté politique et les divergences d'intérêts en matière de sécurité des pays sont les principales causes de l'impasse actuelle dans la Conférence du désarmement. De plus, il y a également lieu d'éviter de politiser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous encourageons tous les États membres à travailler dans un esprit de coopération et de compromis pour que les travaux de cette session soient couronnés de succès et à éviter de polariser et de politiser les travaux de la Conférence pour le bien de la population mondiale.

Pour conclure, je prie tous les États membres de collaborer et de faire preuve d'un esprit constructif et de flexibilité pour donner à la Conférence du désarmement les moyens d'aller de l'avant et faire en sorte que la session de 2019 puisse être déclarée fructueuse. Je suis fermement convaincu que nous pouvons ensemble, dans un esprit de coopération et de compromis, surmonter les défis auxquels nous nous heurtons aujourd'hui.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Kyaw Tin pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Kyaw Tin.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (parle en anglais) : La séance est reprise. Chers collègues, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. George Ciamba, Vice-Ministre des affaires européennes de la Roumanie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Ciamba (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les représentants, je suis ravi et honoré de prendre la parole et de pouvoir exprimer mon ferme soutien aux travaux de cette instance unique en son genre dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, sachant notamment que la Roumanie occupe actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence actuelle et pour les efforts que vous déployez dans l'acquittement de votre mission, et, dans le même temps, de vous faire part du plein appui de la Roumanie en faveur de vos travaux dans l'intérêt de la Conférence. Permettez-moi également de féliciter la présidence ukrainienne pour les efforts qu'elle a déployés pour que la Conférence du désarmement fasse des progrès.

Je tiens à appeler à présent votre attention sur certaines questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays, vu les déclarations prononcées devant l'Union européenne.

La Roumanie, en tant que fervent partisan de la paix par la voie diplomatique, est fermement convaincue de la puissance d'un multilatéralisme et d'une coopération internationale efficaces. Alors que des menaces émergentes et des menaces de longue date pèsent sur la sécurité internationale, il nous incombe de renforcer le système international fondé sur des règles en trouvant des solutions multilatérales qui nous permettront de bâtir un environnement planétaire plus stable. La Roumanie, qui est disposée à contribuer aux efforts communs visant à relever les défis internationaux d'aujourd'hui et à promouvoir un plus grand respect du multilatéralisme et du droit international, a déposé sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

La Conférence du désarmement a été créée il y a quarante ans pour qu'elle joue un rôle de force motrice dans l'édification d'un monde plus sûr et d'un avenir meilleur. En dépit des difficultés auxquelles se heurte cette instance, nous sommes néanmoins convaincus que nous devons garder ce cap et nous inspirer de cette vision audacieuse, en particulier à l'occasion de cette année marquée par son anniversaire.

La Conférence a un rôle et une place uniques dans le cadre des organes internationaux chargés de la non-prolifération, du désarmement et des questions connexes. Elle peut être fière de son rôle de premier plan et a notamment à son actif la négociation d'accords de désarmement et de non-prolifération emblématiques. Son rôle de négociation doit être préservé et renforcé.

Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer que la Roumanie appuie résolument les efforts visant à surmonter les blocages à la Conférence du désarmement et à faire avancer le programme multilatéral de désarmement. Nous appuyons l'adoption d'un programme de travail qui conduira à la reprise des travaux afin que la Conférence puisse accomplir son mandat d'organe de négociation et nous encourageons les idées et les propositions constructives qui pourraient nous mener à un consensus et nous orienter vers des travaux de fond. Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, pour votre projet de décision du 21 février, qui a été élaboré pour tirer profit des travaux de l'année dernière et faire avancer les travaux de la Conférence. Nous sommes disposés à soutenir la proposition, comme nous voulons contribuer à trouver une solution, en faisant preuve d'ouverture d'esprit et de flexibilité.

Nous estimons que nous ne devons plus perdre de temps si nous voulons que la Conférence du désarmement regagne sa place en tant qu'organe de négociation pertinent. Pour garantir un processus irréversible de désarmement nucléaire, nous devons avant tout négocier à la Conférence un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Roumanie a déclaré à plusieurs reprises que l'ouverture de négociations sur un tel traité constitue la prochaine étape pour faire progresser le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération. Nous espérons que le rapport du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires contribuera également à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement.

Nous sommes aussi convaincus, comme nous le déclarons chaque année, que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marquera une nouvelle étape dans l'avènement d'un monde pacifique et plus sûr.

Il ne fait aucun doute que la Roumanie reste fermement attachée aux principes du multilatéralisme et à un ordre international fondé sur des règles. Nous restons profondément attachés à la promotion et à l'application intégrale, dans la lettre et dans l'esprit, des accords actuels en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Lorsque nous exprimons notre soutien en faveur de la préservation de l'efficacité et de la viabilité des accords, nous nous attendons au respect et à l'application des traités dans leur intégralité. Dans ce contexte, nous encourageons la Russie à prendre des mesures pour assurer à nouveau le respect intégral et vérifiable du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans les six prochains mois.

Nous sommes profondément préoccupés par la violation des obligations internationales et le développement de programmes nucléaire et balistique qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le régime mondial de non-prolifération. Nous nous réjouissons des démarches diplomatiques visant à trouver une solution pacifique concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne et nous continuons de souligner la nécessité de voir la République populaire démocratique de Corée prendre des mesures tangibles et vérifiables pour qu'elle démontre sa volonté politique d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Nous nous réjouissons également des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la surveillance du Plan d'action global commun, qui sont fondés sur un mécanisme technique robuste. Pour appuyer ces travaux et contribuer de manière tangible au multilatéralisme, la Roumanie organisera à Vienne le 3 avril, en sa qualité de Présidente du Conseil de l'Union européenne, un atelier sur la sécurité nucléaire qui abordera la question du passage de l'engagement politique à la mise en œuvre concrète. Notre ambition est de faire connaître les aspects de la sécurité nucléaire liés aux bénéfices des applications nucléaires, d'approfondir le dialogue sur la sécurité nucléaire mondiale et d'encourager un échange de vues ouvert sur les enseignements tirés et les pratiques exemplaires.

De la même façon, à Genève en juin 2019, en collaboration avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, la Roumanie organisera un séminaire sur la promotion des avancées dans le domaine de la biotechnologie et sur la prévention de leur utilisation à des fins abusives dans le cadre du Programme 2030.

À l'approche de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, je tiens également à exprimer notre ferme soutien en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. La Roumanie reste attachée à l'adoption d'une approche progressive et pragmatique dans le désarmement nucléaire et estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la meilleure voie à suivre vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, une voie qui n'autorise aucun raccourci.

Le Traité sur la non-prolifération a remarquablement bien résisté à l'épreuve du temps, en traçant une voie claire pour rendre notre monde plus sûr. Ce travail doit se poursuivre. En 2020, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, nous devons limiter les divisions et garantir un dialogue continu si nous voulons accomplir des progrès.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que nous sommes fermement convaincus par la nécessité de voir la Conférence du désarmement renouer avec sa seule et unique raison d'exister : édifier un monde plus sûr et plus pacifique. La Roumanie est persuadée qu'il revient aux États membres de se mobiliser politiquement et de prouver que l'engagement multilatéral est le plus approprié pour surmonter les divergences et que la Conférence du désarmement peut répondre aux défis mondiaux du désarmement.

Saisissons l'occasion que nous donne cette année le quarantième anniversaire de la Conférence pour réaliser ce progrès décisif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ciamba pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner M. Ciamba.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. Yuri Sterk, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Sterk (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Excellences, c'est un honneur de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement au monde.

Le centenaire de la création de la Société des Nations et le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement sont des événements mémorables qui méritent un bilan et une réflexion approfondis.

Aujourd'hui, nos discussions sont malheureusement toujours entravées par les blocages auxquels la Conférence se heurte depuis des années. Tous les membres de la Conférence du désarmement doivent désormais faire preuve d'un engagement et d'une volonté politiques pour trouver un terrain d'entente afin de préserver la pertinence de cette instance internationale et de la rendre à nouveau capable de produire des résultats, conformément à son mandat.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel du processus de désarmement nucléaire, conformément à son article VI. Bien que les réalisations soient nombreuses, les progrès ne sont pas aussi importants que nous l'aurions souhaité. Il ne tient désormais qu'à nous d'accélérer la cadence. La réussite de la Conférence d'examen de 2020 dépendra de notre détermination et de notre capacité à maintenir une approche pragmatique et un esprit constructif en vue d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Bien que nous soutenions cet objectif stratégique, nous sommes fermement convaincus que la seule façon de parvenir à un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible est d'adopter une approche progressive en procédant par étapes concrètes. Des progrès tangibles sur la voie d'un monde sans armes nucléaires ne pourront être réalisés qu'en tenant compte des conditions de sécurité complexes et du contexte stratégique global.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une autre composante de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plus de vingt ans après son ouverture à la signature, la communauté internationale doit encore déployer des efforts pour son entrée en vigueur. La Bulgarie, État visé à l'annexe 2, figure parmi les pays qui ont signé et ratifié le Traité. Une fois entré en vigueur, le Traité prévoira une interdiction mondiale juridiquement contraignante des explosions nucléaires, quelles qu'elles soient. C'est pourquoi nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans plus tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Cela vaut en particulier pour la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons toujours que ce pays prendra des mesures tangibles et crédibles en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et continuera de suspendre, comme elle l'a déclaré, ses essais d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Nous jugeons positive l'organisation d'un deuxième sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, qui se tient actuellement au Viet Nam, et nous espérons être témoins d'efforts constructifs et fructueux vers une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne.

Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires reste l'une de nos priorités absolues dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous pensons nous aussi qu'il est essentiel d'ouvrir dès que possible des négociations sur un tel traité, car il s'agit sans nul doute de la question qui se prête le plus à des négociations ou à des travaux en vue de ces négociations. Le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles mène des travaux approfondis en ce sens qui sont représentatifs de cette approche à long terme.

Dans le contexte des tensions internationales actuelles, la Bulgarie est aussi préoccupée par le climat de sécurité qui s'avère de plus en plus instable. De nombreux traités et instances multilatéraux sur la non-prolifération et le désarmement sont exposés de la même façon à l'absence de consensus, à des blocages ou même à des violations.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui a joué pendant des décennies un rôle crucial dans le maintien de la sécurité de la région euratlantique, constitue un nouvel exemple de la crise du multilatéralisme. La situation n'était malheureusement pas viable, car seuls les États-Unis respectaient leurs obligations au titre du Traité. Par conséquent, nous prions instamment la Russie d'agir de manière responsable en rétablissant les conditions nécessaires au maintien en vigueur du Traité.

En tant que cofondatrice de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et en tant qu'État partie foncièrement attaché à la Convention sur les armes chimiques, la Bulgarie considère qu'elle a pour responsabilité d'empêcher l'utilisation d'armes chimiques ou de substances chimiques comme arme par quiconque, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit. Nous sommes disposés à soutenir les efforts visant à faire en sorte que tous les responsables aient à répondre de leurs actes.

Il est regrettable que la Conférence des États parties, à l'occasion de sa quatrième session extraordinaire d'examen du fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, n'ait pas réussi à adopter de rapport officiel consensuel en raison de l'opposition d'un nombre très limité de pays. Cependant, en tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour la période 2019-2021, la Bulgarie n'épargnera aucun effort pour garantir l'application pleine et effective de toutes les décisions qui sont prises, y compris celles qui ont été adoptées par la Conférence des États parties à l'occasion de sa quatrième session extraordinaire en juin 2018.

Monsieur le Président, permettez-moi, en guise de conclusion, de féliciter à nouveau la présidence du Royaume-Uni pour ces débuts marqués par un dynamisme important. Nous souhaitons à l'équipe de votre présidence plein succès dans ses efforts pour que la Conférence du désarmement s'appuie sur les travaux de 2018 et obtienne des résultats plus tangibles et moins discutables en 2019 que ceux de l'année écoulée. Il n'existe pas de solution simple aux problèmes complexes. Nous sommes néanmoins convaincus que des solutions sont à portée de main et qu'il suffit de saisir les occasions qui nous sont données en agissant de manière avisée et en temps voulu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sterk pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner M. Sterk.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, j'invite à présent l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, S. E. M. Gennady Gatilov, à s'exprimer devant la Conférence. Monsieur, vous avez la parole.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à vous faire part de ma satisfaction à l'égard du fait que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Antonio Guterres, ait pris la parole à l'occasion d'une séance plénière de la Conférence pour la deuxième année consécutive. Cela démontre l'attention particulière que le Secrétaire général accorde aux questions du désarmement et de la non-prolifération ainsi que sa compréhension du rôle de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans ce domaine. Nous espérons que la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, montrera le même attachement à l'égard de la Conférence.

En tant que participants au sein de cette Conférence, nous apprécions le soutien des hauts responsables de l'ONU en faveur des efforts collectifs visant à rétablir sa viabilité. En dépit de toutes ces difficultés, la situation est loin d'être désespérée. Pendant des années, les délégations ont avancé à maintes reprises des propositions et des idées susceptibles de servir de base à un compromis. Le dernier exemple en date est le projet de programme de travail qui a été préparé par la présidence ukrainienne, première délégation à assumer ce rôle cette année. Nous comptons sur ses successeurs, y compris sur nos collègues du Royaume-Uni, pour poursuivre les efforts visant à élaborer un programme de travail mutuellement acceptable.

Concernant le projet de décision de la Conférence sur les organes subsidiaires qui a été soumis par la présidence actuelle, la délégation russe a déjà émis quelques observations à la Conférence et dans le cadre de discussions bilatérales. Je ne vais pas vous en donner les détails, mais je vais vous en exposer les principaux éléments.

Premièrement, il doit exister un lien direct entre l'ordre du jour de la Conférence, qui a été adopté par consensus, et les activités des organes subsidiaires. Pour cela, il faut simplement structurer les travaux de ces organes autour des points inscrits à l'ordre du jour, comme à l'occasion de la session de 2018. Pour maintenir une approche équilibrée, nous soutenons la création d'un organe subsidiaire indépendant sur les points 5 à 7 de l'ordre du jour, comme cela a été fait l'année dernière.

Deuxièmement, nous sommes nous aussi préoccupés par l'affaiblissement continu de l'architecture internationale de maîtrise des armements, notamment dans le domaine nucléaire, comme l'indiquent de nombreux orateurs, y compris le Secrétaire général. Nous appuyons son appel en faveur d'un dialogue multilatéral sur le désarmement nucléaire. Le temps est venu de faire un état des lieux approfondi dans ce domaine, en tenant compte de tous les facteurs influant sur la stabilité stratégique et la sécurité mondiale.

Les discussions sur un sujet aussi complexe aux multiples aspects ne seront ni simples ni brèves, compte tenu des approches contradictoires et parfois incompatibles des délégations et des groupes. Il n'y a cependant pas d'autre choix : les États devront recourir aux moyens militaires en cas d'échec des solutions politiques et diplomatiques. J'espère ne pas avoir besoin d'expliquer à quiconque quelles pourraient en être les conséquences.

À cet égard et compte tenu des préoccupations des participants de la Conférence concernant le fardeau excessif pesant sur les délégations, nous avons suggéré d'envisager le regroupement des trois points de l'ordre du jour de la Conférence qui portent sur le nucléaire et leur attribution à un seul organe subsidiaire. Cette mesure permettrait d'examiner la question du désarmement nucléaire sous tous ses angles au lieu de traiter les aspects individuels s'y rapportant indépendamment du contexte stratégique global.

Troisièmement, en l'absence de restrictions juridiques internationales, il est temps de cesser d'ignorer la croissance de la menace de voir l'espace extra-atmosphérique devenir un nouveau théâtre d'affrontements militaires. Il est important de mettre l'accent sur ces aspects qui ont un lien direct avec la Conférence, en tant que seule instance de négociation sur le désarmement, en évitant les chevauchements avec les activités d'autres instances spécialisées.

L'une des possibilités pour accomplir des progrès est la proposition de la Russie et de la Chine en faveur d'un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous partons du principe selon lequel la notion de désarmement préventif qui est exposée dans le traité est directement liée aux idées du Secrétaire général concernant un « désarmement qui sauve des vies ». Nous sommes disposés à examiner toute autre solution constructive visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, mais nous ne pouvons que constater qu'aucune solution n'a été trouvée jusqu'à présent.

Quatrièmement, vu les déclarations qui ont été faites au cours du débat de haut niveau, il reste également urgent de prévenir le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive. En 2016, le Ministre de l'intérieur russe, M. Sergei Lavrov, a suggéré que la Conférence rédige une convention visant à empêcher les actes de terrorisme chimique et biologique. À notre avis, cette convention, dont les éléments préliminaires ont

été soumis à la Conférence, nous permettra de consolider de manière importante les efforts communs visant à lutter contre les fléaux liés au terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive.

Cinquièmement, beaucoup d'orateurs ont demandé aux participants de la Conférence de reprendre sans délai des travaux de fond. Nous sommes tout à fait d'accord. La résolution des questions de fond doit constituer notre priorité absolue. Il serait judicieux de discuter à part des questions procédurales, en particulier du poste de coordonnateur spécial chargé des méthodes de travail et de la composition, pour ne pas détourner notre attention des questions de fond véritablement importantes.

Pour terminer, le rétablissement d'une atmosphère professionnelle à la Conférence fondée sur des principes de respect mutuel, d'égalité et de droits souverains des délégations, conformément au Règlement intérieur, nous aiderait à nous acquitter des tâches qui nous incombent. Comme de nombreuses autres délégations, nous sommes préoccupés par la politisation de la Conférence et les tentatives visant à mettre l'accent sur des questions qui ne relèvent pas de ses compétences.

Nous insistons à nouveau sur notre disposition à engager un dialogue sérieux sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence dans le format convenu par les délégations. Nous réaffirmons notre attachement à coopérer de manière constructive avec la présidence du Royaume-Uni, les six présidents de la session de 2019 et toutes les délégations pour que la Conférence mène à nouveau des négociations pertinentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gatilov pour sa déclaration.

Chers collègues, je tiens à présent à inviter M. Esmail Baghaei Hamaneh, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique d'Iran, à prendre la parole devant la Conférence. Monsieur, vous avez la parole.

M. Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner la possibilité de m'exprimer aujourd'hui à l'occasion du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. La Conférence a, avec les organes qui l'ont précédée, grandement contribué à la paix et à la sécurité internationales en adoptant des mesures majeures en faveur d'un monde exempt de la menace posée par les armes de destruction massive. La Conférence du désarmement possède à son actif l'élaboration de traités stratégiques d'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques, la prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires et la restriction des explosions nucléaires expérimentales.

Alors qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir, la Conférence du désarmement reste dans l'impasse au sujet de son programme de travail, et ce depuis plus de vingt ans. La Conférence du désarmement est profondément paralysée et incapable de s'acquitter de son mandat essentiel. Ma délégation engage vivement la Conférence à se mettre d'accord sans plus tarder sur un programme de travail complet et équilibré sur les questions centrales.

Le climat qui règne actuellement en matière de sécurité internationale devrait tous nous obliger à faire du désarmement nucléaire notre plus grande préoccupation pour la sécurité, car les armes nucléaires continuent de faire peser une menace existentielle sur l'humanité. De plus, le non-respect des obligations en matière de désarmement nucléaire a profondément ébranlé la confiance dans la capacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à atteindre son objectif ultime de désarmement nucléaire. L'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire est par conséquent la tâche la plus urgente à laquelle la Conférence du désarmement doit s'atteler. Les puissances nucléaires font savoir, selon une logique dangereuse, qu'elles ont besoin des armes nucléaires à des fins de sécurité et de dissuasion, ce qui ne fait qu'intensifier le sentiment d'insécurité existant et pourrait aggraver la prolifération verticale et horizontale de ces armes.

La situation très inquiétante qui prévaut dans le domaine du désarmement nucléaire est en grande partie liée à la posture agressive en la matière des États-Unis qui est associée à leur mépris irresponsable de leurs obligations bilatérales et de leurs engagements multilatéraux. Avec ce choix politique, les États-Unis mettent l'accent sur l'intérêt de

conserver indéfiniment des armes nucléaires, menacent de frapper les États non dotés d'armes nucléaires et de répondre aux menaces non nucléaires, poursuivent le déploiement de nouveaux dispositifs à faible puissance et planifient de dépenser 1 200 milliards de dollars en trente ans pour renforcer et moderniser profondément leur arsenal nucléaire. Ce choix politique porte atteinte à la sécurité mondiale commune et constitue une violation substantielle des obligations qui incombent aux États-Unis au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette attitude provocatrice, irresponsable et déstabilisatrice relance la course aux armements nucléaires et soulève un risque de guerre nucléaire.

À l'écoute attentive des déclarations des hauts représentants pendant les deux jours et demi qui se sont écoulés, nous pouvons constater que presque tous les États membres éprouvent un sentiment de préoccupation et de frustration communes concernant l'avenir du multilatéralisme. Le non-respect par les États-Unis de la volonté et des préoccupations communes de la communauté des États, qui est désigné par euphémisme par le mot « unilatéralisme », constitue la plus grave menace pesant sur l'objectif de désarmement nucléaire et sur l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce choix politique s'inscrit dans l'approche de l'administration actuelle des États-Unis qui tente de manière systématique de porter préjudice à la pertinence, à l'importance et à l'efficacité du multilatéralisme, de priver les institutions multilatérales de leur capacité d'action, de fragiliser les accords internationaux et de saper le plus ancien principe du droit international, à savoir *pacta sunt servanda*. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est la dernière victime en date de cette approche.

La République islamique d'Iran a montré la sincérité de ses convictions en faveur du multilatéralisme et son respect des conclusions des négociations communes visant à répondre aux préoccupations pour la sécurité. Toutefois, le retrait injustifié des États-Unis du Plan d'action global commun, qui constitue une violation substantielle de leurs engagements et une violation flagrante d'une résolution du Conseil de sécurité, est à l'inverse l'exemple même d'une attaque vicieuse à l'encontre du multilatéralisme. Ce pays continue non seulement systématiquement d'enfreindre ses engagements au titre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, mais demande également sans vergogne aux autres pays d'enfreindre cette même résolution. Il s'agit d'un exemple sans précédent de tentative d'un membre permanent du Conseil de sécurité de saper avec acharnement une résolution adoptée par consensus qui a été lancée et soutenue de prime abord par ce même membre.

La République islamique d'Iran a malgré tout fait preuve d'une résilience et d'une retenue totales et a continué de mettre en œuvre le Plan d'action global commun en dépit des activités malveillantes de l'autre partie. L'Agence internationale de l'énergie atomique a attesté à maintes reprises du bilan sans faute de l'Iran. Cela démontre non seulement la nature pacifique du programme nucléaire iranien mais cela prouve également que nous avons raison depuis longtemps en affirmant que le tollé général à l'égard de ce programme n'était qu'un prétexte visant à exercer une pression politique sur notre nation.

Il est toutefois très décevant de constater l'insuffisance des efforts déployés par d'autres parties au Plan d'action global commun pour préserver son équilibre en palliant les actes répréhensibles commis par l'une des parties membres ou non de l'Union européenne. Nous pouvons nous demander si un accord multilatéral peut être exécuté indéfiniment par une seule de ses parties. J'en doute. Il incombe aux parties qui se sont retirées de manière impulsive du Plan d'action global commun ainsi qu'à celles qui n'ont pas pris les mesures appropriées pour respecter leurs engagements respectifs d'en assumer en premier lieu les conséquences.

L'unilatéralisme des États-Unis a également entravé les efforts internationaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le risque de prolifération nucléaire continuera de peser sur notre région tant que les États-Unis et leurs alliés occidentaux ne s'attaqueront pas à la véritable cause de la prolifération, à savoir le stockage illicite d'armes nucléaires par le régime israélien.

Rien ne remplace la coopération multilatérale et le dialogue commun pour relever les défis en matière de sécurité que nous partageons. Nous devons préserver le

multilatéralisme et les institutions multilatérales des lubies de l'unilatéralisme. Il s'agit du seul moyen de protéger la règle du droit international et de lui permettre de gagner du terrain. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de son ferme engagement en faveur du désarmement et de son initiative visant à rétablir le rôle du désarmement en tant que partie intégrante de l'action multilatérale en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'année 2019 est une année décisive pour la Conférence du désarmement, car nous nous heurtons à des défis croissants en matière de sécurité dans le monde entier ainsi qu'à des démonstrations de force et à une propagande belliciste de part et d'autre. La Conférence du désarmement va être présidée, à tour de rôle, par deux États dotés d'armes nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une bonne occasion pour la majorité des membres de la Conférence qui se préoccupent du désarmement nucléaire d'exhorter les deux Présidents qui se succéderont à assumer leurs responsabilités et à collaborer de manière constructive avec les autres membres pour finaliser un programme de travail complet et équilibré. Il convient d'éviter de politiser la Conférence du désarmement et de respecter son Règlement intérieur.

Pour terminer, bien que nous nous réjouissons de la participation de tous les États intéressés par les délibérations de la Conférence du désarmement, nous ne constatons aucun lien entre l'impasse de longue date dans la Conférence et sa composition ou ses méthodes de travail. Le fait est que la Conférence a pu obtenir des succès sans précédent avec les mêmes méthodes de travail et le même Règlement intérieur et lorsque sa composition était encore plus restreinte qu'aujourd'hui. Nous estimons que la Conférence du désarmement doit consacrer son temps et son énergie à la préoccupation la plus urgente, à savoir le désarmement nucléaire et d'autres questions centrales de fond. Nous sommes prêts à travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres délégations pour aboutir à un résultat fructueux en 2019.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hamaneh pour sa déclaration. Je tiens à présent à suspendre la séance jusqu'à l'arrivée de notre prochain invité de marque, S. E. M. Jorge Arreaza Montserrat, Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, qui doit prendre la parole à 12 h 45.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. Felix Plasencia, Vice-Ministre des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela. Monsieur, vous avez la parole.

M. Plasencia (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, c'est un honneur de m'adresser aux États membres de la Conférence du désarmement au nom du peuple et du Gouvernement du Venezuela, qui est présidé par Nicolás Maduro Moros. La République bolivarienne du Venezuela attache la plus haute importance à la Conférence du désarmement, compte tenu de ses pouvoirs spéciaux de négociation d'accords multilatéraux sur le désarmement. Les hautes autorités dans cette instance ont démontré leur attachement au multilatéralisme, qui est menacé aujourd'hui par quelques défenseurs de l'unilatéralisme. La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par la réalisation de l'objectif de cette instance, à savoir la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Cette année marque le centenaire de la création de la Société des Nations préfigurant celle de l'Organisation des Nations Unies, dont la vocation était de garantir la survie de l'espèce humaine et d'éviter et de prévenir une nouvelle guerre mondiale.

Nous tenons à marquer le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement, qui a été créée pour organiser des négociations multilatérales sur tous les types d'armes et de questions liées à leur non-prolifération, leur restriction et leur maîtrise. La situation dans laquelle nous nous trouvons résulte de l'aggravation progressive des tensions dans les relations internationales, des conflits régionaux et du terrorisme et de la propagation du racisme et de la xénophobie. Le rétablissement de la doctrine Monroe et de

ses tendances impérialistes met en péril la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, de manière regrettable, la Conférence s'est avérée incapable de surmonter deux décennies d'impasse au cours de laquelle elle ne s'est pas acquittée de son mandat consistant à conclure des accords multilatéraux concernant les points inscrits à son ordre du jour. La Conférence doit atteindre pleinement son objectif en adoptant d'urgence un programme de travail complet, équilibré et complexe assorti d'un mandat de négociation tenant compte des priorités liées au désarmement.

Le processus de consultations doit à cet égard être transparent, inclusif et respectueux, en garantissant la participation de tous les États membres. L'examen des questions de fond ne peut dépendre des questions procédurales et à plus forte raison lorsque des intentions politiques habituelles sont affirmées. En nous attachant aux affaires intérieures de certains États dans cette instance, nous ne faisons qu'ouvrir la voie à la politisation et au blocage qui sont néfastes pour la Conférence.

Nous devons progresser vers un désarmement nucléaire total et complet, qui nécessite l'engagement de tous les États et surtout des États dotés d'armes nucléaires. Les garanties de sécurité négatives doivent mettre les États non dotés d'armes nucléaires à l'abri de l'utilisation potentielle de ces armes.

La Conférence d'examen de 2020 marquera le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent répondre aux engagements qui leur incombent en vertu du Traité, dont l'objectif est de prévenir la prolifération des armes nucléaires, d'encourager la coopération dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de parvenir au désarmement nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération constitue un jalon historique en tant que seul instrument juridiquement contraignant visant à atteindre l'objectif d'un désarmement des États dotés d'armes nucléaires, conformément à son article VI. Il est nécessaire de faire face rapidement à l'évolution de la situation liée aux récents progrès scientifiques et technologiques dans les conflits armés, notamment dans l'espace, en consolidant le régime juridique, comme cela a été affirmé dans les négociations relatives à un traité multilatéral potentiel interdisant le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont été déclarées zone de paix dans le cadre du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu les 28 et 29 janvier 2014 à La Havane (Cuba). Cet engagement a été réaffirmé à l'occasion du cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017.

Le Venezuela est fermement attaché à cet engagement. Nous espérons que d'autres régions du monde vont suivre cet exemple en créant des zones de paix. Nous demandons à nouveau à tous les pays épris de paix de faire en sorte que l'Amérique latine et les Caraïbes restent une zone de paix pour éviter la guerre. Il est louable que le Mouvement des pays non alignés demande de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Les armes nucléaires représentent une grave menace pour la survie sur notre planète en raison de leur potentiel destructeur. La mise au point et la modernisation de ces armes nécessitent des investissements démesurés qui pourraient plutôt servir à contribuer au développement économique et social des peuples, notamment à éradiquer la pauvreté et les maladies qui les frappent, conformément aux objectifs du Programme 2030. Alors que la paix et la sécurité internationales sont en péril, des montants importants, qui s'avèrent nécessaires pour garantir la coopération en faveur du développement durable, sont consacrés à la production de matières fissiles et à la mise au point de nouvelles technologies pour les conflits armés. Il existe un lien incontournable entre le désarmement complet et le développement de nos pays.

Monsieur le Président, le Venezuela présidera la Conférence du 27 mai au 23 juin 2019, conformément au Règlement intérieur dont les dispositions doivent être maintenues pour garantir la transparence et l'égalité des chances de tous les États membres de cette instance. Le Venezuela fera preuve d'ouverture d'esprit lorsqu'il examinera et évaluera les initiatives et les propositions des États en vue d'élaborer de nouvelles règles dans les domaines centraux pour le désarmement. Nous avons l'intention de soutenir les initiatives

propices à la paix régionale et mondiale. Nous voulons un monde exempt de violences qui prône la justice sociale dans le cadre des libertés démocratiques. Nous encourageons la résolution pacifique des différends conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous exigeons le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Nous invitons tous les pays à s'associer aux efforts visant à faire sortir la Conférence de l'impasse.

Le Venezuela attache une grande importance à sa participation aux travaux de cette instance concernant la négociation d'instruments multilatéraux de désarmement. Permettez-moi de vous assurer qu'une fois à la présidence la délégation vénézuélienne s'acquittera de sa mission de manière impartiale et transparente et contribuera à créer un climat de confiance constructif pour traiter tous les points à l'ordre du jour de la Conférence.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Plasencia pour sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Plasencia.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Mesdames et Messieurs, la liste des orateurs de haut niveau à ce débat de haut niveau est épuisée. Pendant que les services d'interprétation sont encore disponibles, une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour exercer mon droit de réponse au discours de propagande qui vient d'être prononcé par le Représentant de l'ancien régime de Nicolás Maduro. Ce type de propagande est caractéristique de ce régime qui n'a aucune crédibilité dans la communauté internationale, qui n'a aucune légitimité morale ou politique et qui prend conscience du fait que le peuple vénézuélien est épuisé de se voir privé de nourriture, de médicament et de dignité.

Les violences commises ce week-end à l'encontre des Vénézuéliens par l'ancien régime de Nicolás Maduro sont révoltantes et montrent jusqu'à quel point il peut aller pour priver d'aide humanitaire les franges les plus démunies de la population. Comment l'ancien régime ose-t-il continuer d'accuser tout le monde autour de lui en s'exonérant de toute responsabilité à l'égard de cette situation désastreuse au Venezuela ? Tous les citoyens avisés dans le monde, à commencer par les Vénézuéliens, savent que cette responsabilité incombe à l'ancien régime corrompu et dictatorial de Nicolás Maduro qui doit répondre de ses actes.

L'effondrement de l'ordre démocratique au Venezuela et les crises humanitaires, économiques et politiques persistantes contraignent des millions de Vénézuéliens à fuir leur pays depuis 2015. Cette migration de masse qui est la plus importante jamais observée dans les Amériques suscite des problèmes de sécurité importants pour les nations de la région.

Les États-Unis soutiennent les efforts déployés par les citoyens vénézuéliens pour rétablir la démocratie et ne sont pas les seuls à les soutenir. Plusieurs pays ont exprimé leurs préoccupations et un grand nombre ont pris des mesures, y compris en reconnaissant Juan Guaidó en tant que Président par intérim.

Il importe de ne pas laisser l'ancien régime de Nicolás Maduro continuer de représenter le peuple vénézuélien et de commettre impunément ses agissements malveillants. Mon gouvernement demande à nouveau aux représentants de l'ancien régime de Nicolás Maduro de ne pas assumer la présidence qui est réservée au Gouvernement du Venezuela dans cette instance.

Juste auparavant, une fois encore, un représentant de l'un des principaux États soutenant le terrorisme dans le monde a pris la parole devant une instance multilatérale pour donner des leçons sur le multilatéralisme et les comportements qu'il juge responsables. Soyons clairs : l'Iran ne peut donner de leçons sur quoi que ce soit ni à qui que ce soit. Ce pays a menacé à plusieurs reprises Israël de destruction. Il y a quarante ans,

il a pris des diplomates américains en otage pendant quatre cent quarante-quatre jours, ce que les Américains ne sont pas prêts d'oublier. Il poursuit des travaux clandestins sur un programme d'armes nucléaires. Il a perpétré des attentats terroristes innombrables dans le monde entier contre des civils innocents. Il finance des groupes terroristes au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Il met au point et exporte des missiles balistiques pour des groupes terroristes tels que les rebelles houthistes au Yémen et le Hezbollah au mépris de la communauté internationale. La liste ne s'arrête pas là.

Il va sans dire que les sanctions économiques que mon gouvernement a appliquées vont rendre extrêmement difficiles à l'avenir l'exécution et le financement d'actes terroristes ignobles par Téhéran.

Permettez-moi d'aborder à nouveau la question du Plan d'action global commun, qui a été soulevée plusieurs fois ces derniers jours. Mon gouvernement concentre ses efforts sur une approche globale visant à barrer irrémédiablement toute percée nucléaire iranienne, ce que le Plan d'action global commun ne pouvait faire en raison de ses défauts. Cette approche de mon gouvernement constitue une réponse au programme de missiles balistiques de l'Iran, à son soutien au terrorisme, à son comportement déstabilisateur dans la région et à ses violations des droits de l'homme.

Le Plan d'action global commun a été conclu dans l'espoir de voir l'Iran améliorer son comportement dans d'autres domaines, mais cela n'a pas été le cas. Au contraire, l'Iran est devenu plus agressif et menaçant à l'égard des États-Unis et de nos intérêts, sous le couvert de cet accord. C'est pourquoi le Président Trump a retiré les États-Unis du Plan d'action global commun, car il ne protégeait pas les intérêts de sécurité nationale du pays. Nous avons désormais l'intention d'exercer tous les moyens de pression nécessaires pour que l'Iran change de comportement et de rechercher un nouveau cadre qui pourrait répondre à nos préoccupations.

Par conséquent, chers collègues, la prochaine fois que l'un des représentants du régime prendra la parole pour raconter n'importe quoi sur l'engagement de l'Iran en faveur de la paix et du multilatéralisme, je vous conseillerai simplement de ne pas l'écouter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des États-Unis pour sa déclaration et donne la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La fin de la séance approche. Nous tenons évidemment à exercer notre droit de réponse, mais nous sommes disposés à faire preuve de flexibilité : nous pouvons lire notre déclaration maintenant, si les interprètes restent plus longtemps, ou la lire demain au cours de la séance plénière ordinaire, mais en tant que droit de réponse. Est-ce que vous me permettez de vous en faire la lecture maintenant ?

Quelques invités de marque dans cette salle ont réaffirmé, une fois de plus, leur position désormais bien connue sur la prétendue responsabilité de la Russie à l'égard de la violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous avons fait part de nos observations à ce sujet à maintes reprises, mais je tiens cette fois à vous lire un extrait d'un discours du Président de la Fédération de Russie. Comme vous le savez, en Russie, comme dans de nombreux autres pays, le chef de l'État est également commandant en chef des forces armées. Il ne s'agit pas d'une analyse d'expert ni même d'un discours du ministre de la défense ou du chef d'état-major général. Il s'agit du point de vue du commandant en chef des forces armées de la Fédération de Russie concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

« Le retrait des États-Unis d'Amérique du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est la question la plus urgente à traiter et celle qui suscite le plus de débats. C'est pourquoi je dois m'exprimer à ce sujet de manière un peu plus détaillée. Le monde a, en effet, profondément changé depuis la signature du Traité en 1987. De nombreux pays ont mis au point et continuent de mettre au point ces armes, à l'exception de la Russie et des États-Unis, et nous nous restreignons à cet égard de notre plein gré. Cette situation peut interroger. Nos partenaires américains auraient dû faire preuve d'honnêteté au lieu d'accuser la Russie de manière

fantaisiste pour justifier leur retrait unilatéral du Traité. Il aurait été préférable qu'ils procèdent de la même façon qu'en 2002 lorsqu'ils se sont retirés de manière franche et honnête du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Se prononcer sur le bien-fondé de cette décision est une autre affaire. Il s'agissait, à mon avis, d'une mauvaise décision, mais ils l'ont prise et nous ne changerons pas les choses. Cette fois-ci, ils auraient également dû faire preuve d'honnêteté. Que font-ils en réalité ? Ils enfreignent eux-mêmes le Traité, puis cherchent des excuses et accusent les autres. Cependant, ils mobilisent également leurs satellites, qui peuvent être discrets mais ne sont pas totalement silencieux dans leur soutien aux États-Unis. Dans un premier temps, les États-Unis ont commencé par mettre au point et utiliser des missiles à portée intermédiaire qu'ils ont dénommés "missiles-cibles" à des fins de défense antimissile pour détourner l'attention. Ils ont ensuite commencé à déployer des systèmes de lancement universel Mk-41 en Europe, ce qui leur permet d'utiliser des missiles de croisière Tomahawk à portée intermédiaire à des fins offensives.

J'évoque ce sujet et j'y consacre du temps uniquement parce que nous devons répondre aux accusations qui sont portées à notre égard. En procédant de la sorte, les États-Unis ont ignoré de manière flagrante les dispositions des articles IV et VI du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans leur intégralité. En vertu du paragraphe 1 de l'article IV, je cite : "Chaque Partie éliminera tous ses missiles à portée intermédiaire et tous les lanceurs de tels missiles [...] de manière que [...] aucune Partie ne possède de tels missiles [ou] lanceurs". Le paragraphe 1 de l'article VI prévoit quant à lui ce qui suit : "Dès l'entrée en vigueur du présent Traité et par la suite, aucune Partie [...] ne produira ou n'essaiera en vol de missiles à portée intermédiaire, ni ne produira d'étages ou de lanceurs de tels missiles [...]".

En utilisant des missiles-cibles à portée intermédiaire et en déployant en Roumanie et en Pologne des dispositifs pouvant servir au lancement de missiles Tomahawk, les États-Unis ont enfreint de manière directe et flagrante les dispositions du Traité. Ces dispositifs de lancement sont déjà positionnés en Roumanie, mais cela ne suscite apparemment aucune réaction. Nous ne sommes pas vraiment surpris, mais les gens doivent savoir et comprendre ce qui se passe.

Je l'ai déjà déclaré, mais je tiens à le réaffirmer, car ces propos sont très importants : la Russie n'a pas l'intention – je le répète – la Russie n'a pas l'intention d'être la première à déployer ces missiles en Europe. Si ces missiles sont effectivement fabriqués et livrés en Europe, comme le prévoient les États-Unis – du moins, cela n'a pas été démenti à notre connaissance –, cela exacerbera considérablement la situation en matière de sécurité internationale et constituera une grave menace pour la Russie, car certains types de missiles pourraient frapper Moscou en à peine dix ou douze minutes. Il s'agit d'une menace très grave. Si cela se produit, nous serons forcés – permettez-moi d'insister – forcés d'envisager une réponse équivalente ou asymétrique.

Je l'affirme dès à présent directement et ouvertement pour que personne ne puisse nous le reprocher par la suite et pour que tout le monde soit préalablement et clairement informé de la situation. La Russie sera contrainte de fabriquer et de déployer certains types d'armes pouvant être utilisés non seulement pour frapper les territoires depuis lesquels elle se trouve directement menacée mais aussi les sites où sont implantés les centres de décision pour le commandement des systèmes de missiles qui la menacent.

Sachez avant tout – et je vous fais part ici en grande partie de nouvelles informations – que les spécifications techniques de nos armes seront pleinement adaptées aux menaces pesant sur la Russie, y compris concernant les temps de vol vers ces centres de décision.

Nous disposons de connaissances techniques en la matière et nous mettrons ces plans en œuvre sur-le-champ dès que ces menaces pesant sur nous seront effectives.

Il n'est, à mon avis, pas nécessaire d'aggraver davantage, de manière irresponsable, la situation internationale actuelle. Ce n'est pas notre volonté.

Que pourrais-je ajouter ? Nos collègues américains ont déjà tenté d'acquérir une supériorité militaire absolue avec leur projet mondial de défense antimissile. Ils ne doivent plus se laisser bercer par ces illusions. Notre réponse sera toujours efficace et efficiente.

Les travaux sur les systèmes d'armes de nouvelle génération, que j'ai mentionnés dans mon allocution de 2018, se poursuivent à un rythme régulier, selon un calendrier établi et sans interruption. La production à grande échelle du système Avangard a commencé. Cette année, le premier régiment des Forces de missiles stratégiques sera équipé du système Avangard. Le missile intercontinental Sarmat d'une puissance sans précédent et extrêmement robuste est en phase d'essai. L'arme à faisceau laser Peresvet et les systèmes aéronautiques équipés de missiles balistiques hypersoniques Kinzhal ont montré leurs caractéristiques uniques pour les missions d'essai d'alerte de combat. Les essais du missile de croisière à propulsion nucléaire Burevestnik, qui possède une portée illimitée, sont quant à eux couronnés de succès.

Je peux également vous informer officiellement d'une autre innovation prometteuse, le Tsirkon, un missile hypersonique qui peut atteindre une vitesse d'environ Mach 9 et frapper une cible sur terre ou en mer se trouvant à plus de 1 000 km. Tout ceci ne représente aucun coût supplémentaire pour nous.

Pour conclure sur le sujet du retrait unilatéral par les États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, je tiens à ajouter que ce pays mène depuis ces dernières années une politique qui peut difficilement être qualifiée d'amicale à l'égard de la Russie. Les intérêts légitimes de la Russie sont ignorés, une campagne incessante est menée sous diverses formes pour dénigrer notre pays et de plus en plus de sanctions illégales au regard du droit international sont imposées en l'absence d'une quelconque provocation. Les États-Unis démantèlent à eux seuls la structure conventionnelle qui constitue le socle de la sécurité internationale et résulte de décennies de travail et désignent à nouveau la Russie pour ainsi dire comme leur principale menace.

Soyons clairs : cette vision est fausse. La Russie tient à entretenir des relations saines, équitables et amicales avec les États-Unis. Elle ne menace personne et toutes nos actions en matière de sécurité ont uniquement pour vocation de répondre aux actes commis à notre encontre et d'assurer notre défense. L'affrontement, notamment avec une puissance internationale comme les États-Unis, ne nous intéresse pas. Toutefois, il semble que nos partenaires ne prennent pas la mesure de l'ampleur des changements et de la vitesse à laquelle le monde se transforme ni de la direction que prennent les choses. Ils gardent une ligne de conduite destructrice et clairement malavisée, qui est même loin d'être dans l'intérêt des États-Unis eux-mêmes. Cependant, ces décisions ne nous appartiennent pas.

Nous avons effectivement affaire à des individus entrepreneurs et très talentueux, mais dans la classe dirigeante des États-Unis, ils sont également nombreux à placer une confiance excessive à l'égard de leur "exceptionnalisme" et de leur suprématie sur le reste du monde. Ils ont bien évidemment le droit de penser ce qu'ils veulent, mais sont-ils capables de prendre la mesure de la situation ? Ils devraient peut-être calculer la portée et la vitesse de nos systèmes d'armes de nouvelle génération. Laissons-les mesurer et prendre ensuite ces décisions qui sont susceptibles d'alourdir les graves menaces pesant sur notre pays et seront bien entendu suivies d'une réaction de la Russie. La sécurité de notre pays sera garantie de manière totale et inconditionnelle.

Je l'ai déjà déclaré par ailleurs, mais je vais le répéter : nous sommes disposés à discuter du désarmement, mais nous ne continuerons plus à frapper à une porte close. Nous attendrons que nos partenaires se tiennent prêts et comprennent qu'un dialogue équitable doit être ouvert sur cette question.

La paix est indispensable à un développement durable à long terme. Nous renforçons nos capacités de défense pour garantir la sécurité de notre pays et de nos citoyens et pour que personne n'envisage de nous agresser ni même tente de faire pression sur nous. ».

Ces paroles sont extraites d'un discours prononcé par le Président de la Fédération de Russie devant l'Assemblée fédérale. Nous laisserons des exemplaires en anglais sur la table des documents pour quiconque souhaite lire ce discours de manière plus détaillée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Je crains que nous ne devions à présent libérer les interprètes. J'ai encore trois orateurs sur ma liste. Je propose de leur donner la parole dès le début de notre séance demain matin. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. Lors de la prochaine séance de la Conférence du désarmement, qui se tiendra demain, jeudi 28 février, à 10 heures, nous donnerons la parole aux derniers orateurs figurant sur ma liste d'aujourd'hui et nous examinerons également le projet de décision et le document de travail qui ont été distribués par le secrétariat le 21 février.

Je tiens à remercier les interprètes de nous avoir accordé quelques minutes supplémentaires pour conclure nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 5.